



PLATEFORME D'ÉCHANGE  
OFOR / ONG

# LA NEWSLETTER

N° 1 / MAI 2015

## LE MOT DU DIRECTEUR DE L'OFOR



Dans la perspective de positionner durablement l'OFOR, nous avons décidé

d'asseoir notre stratégie autour de l'accélération de la réforme et la mise en place d'une politique efficiente d'accès à l'eau potable.

Ces deux axes serviront de lignes directrices pour relever les défis qui nous interpellent, pour garantir la réalisation des activités opérationnelles identifiées.

Notre ambition est de bâtir une organisation efficiente et professionnelle de référence internationale, tournée vers l'innovation et au service des citoyens.

Conscient de tout cela, un axe transversal a été identifié pour constituer le socle de notre stratégie. Ainsi formulé par notre mission, *'Assurer une disponibilité constante et une qualité éprouvée de l'eau dans le monde rural au meilleur prix avec une organisation performante, rentable et citoyenne'*, cet axe comporte quatre lignes directrices : l'organisation, la gestion des ressources humaines, la communication et la culture d'entreprise.



## CRÉATION DE LA PLATEFORME OFOR/ONG

A l'initiative du Directeur de l'OFOR, la plateforme d'échanges entre l'OFOR et les ONG qui interviennent dans le secteur de l'eau potable a été mise en place en mai 2015. Cette plateforme se réunira tous les trois mois de façon tournante afin de partager les différentes expériences de ses membres sur le terrain. La coordination sera assurée par Win-Sénégal.

L'objectif de cette plateforme est de relever les défis stimulants du secteur de l'hydraulique rural, en relation avec l'ensemble des parties prenantes afin de participer durablement à l'améliora-

tion de l'accès à l'eau des populations. C'est dans ce cadre que se situe la mise en place de cette plateforme avec les Organisations Non Gouvernementales (ONG).

ONG avons nous dit, ces « petites mains aux grandes actions » qui par leur proximité apportent une énorme valeur ajoutée au secteur. C'est à travers ce dialogue inclusif permanent que nous arriverons à gagner cette révolution.

En effet il s'agit bien de révolution mais pas de réforme. Le droit à l'eau étant un droit universel nous devons lever toutes les barrières et aller très vite.

**MEMBRES DE LA PLATEFORME:**

**COORDINATEUR DE LA PLATEFORME:**

**CHARGÉ DE LA COMMUNICATION:**

**OFOR-ACCRA-ADOS-AJAEDO-CARITAS-ENDA-EAU VIVE-GRET-UASZ-WIN**

**MR DEMBA DIALLO-WIN-SÉNÉGAL**

**MR BABACAR GUEYE-GRET**

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

### PACEPAS

Dans le cadre du programme Pacepas (Programme d'appui aux collectivités locales pour l'accès à l'eau et à l'assainissement au Sénégal) 2008-2011, le Gret avait testé les premières expériences de professionnalisation des services d'eau potable à travers la mise en œuvre de la Régefor et la mise en place de la délégation de gestion dans les localités suivantes: Moudéri, Diawara, Tuabou, Tourimé (Tamba) et Lobali (Matam) et de la régie intéressé à Yacine Lacké (Matam) et Diaré Mbolo (Tamba). Cinq ans plus tard, les services d'eau potable, fonctionnent toujours de fort belle manière avec une bonne qualité de service très appréciée des usagers.. Toutefois, il existe quelques manquements liés à l'absence de suivi.

### ATLAS EAU POTABLE ASSAINISSEMENT DE SAINT LOUIS

L'Atlas Eau Potable et Assainissement de la région de Saint Louis est en cours de réalisation dans le cadre du projet AICHA (Appui aux initiatives des collectivités locales pour l'hydraulique et l'assainissement). Cet atlas permettra de suivre la situation du secteur dans la région et ses évolutions. Sorte d'observatoire, il permettra aussi de mieux communiquer auprès de partenaires sur les besoins de la Région. Il s'appuie sur une base de données mise à jour régulièrement par l'ARD.

Il regroupera des cartes de présentation et de caractérisation de la région de Saint Louis, de localisation des services d'eau potable, de suivi du patrimoine, des taux d'accès en eau et assainissement, des tarifs pratiqués, etc...

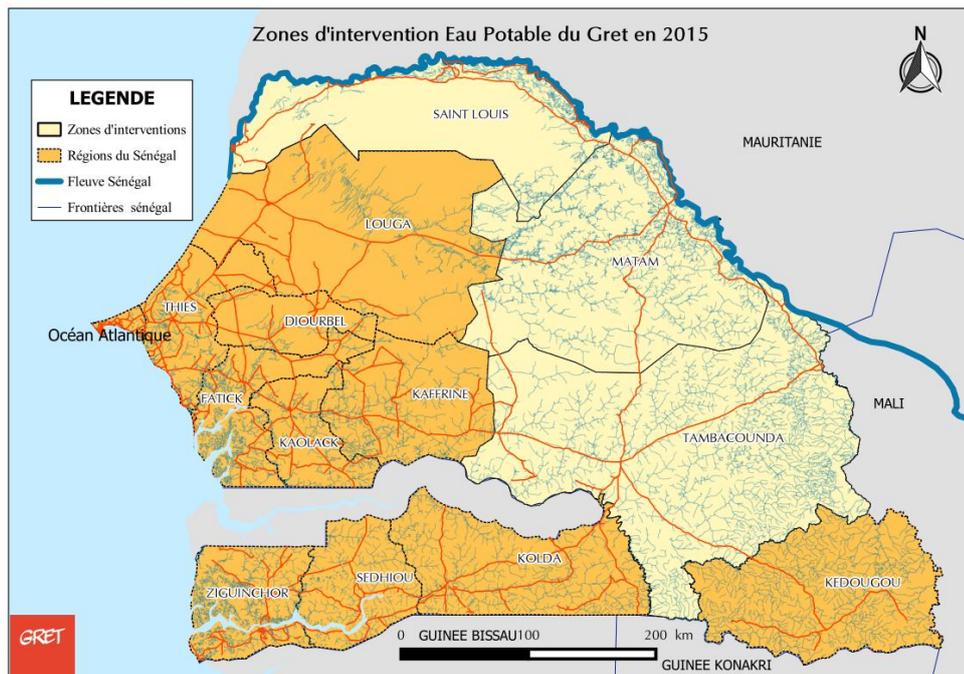
L'atlas EPA de la région de Saint Louis sera disponible à partir de Juillet 2015.

### CONTACTER

Représentation du Gret au Sénégal  
Mail: senegal@gret.org

# PARTAGE D'EXPÉRIENCE

## ACTIVITÉS EAU-POTABLE DU GRET AU SÉNÉGAL



### Un steffi est né au Sénégal

Vingt ans après les premières expériences de suivi technique et financier (steffi) des services de l'eau en milieu rural en Afrique de l'Ouest, le premier steffi sénégalais a vu le jour en 2014. Faisant le constat d'un besoin de professionnalisation du service de l'eau, un dispositif pilote a été mis en place dans la Région de Saint Louis par le Gret, l'Agence Régionale pour le Développement et la Direction Régionale de l'Hydraulique. Il s'appuie aujourd'hui sur un opérateur indépendant qui assure une prestation d'appui-conseil auprès des Asufor. Après un an d'existence, le bilan de ce dispositif a été dressé lors d'un atelier qui s'est déroulé le 22 janvier à Saint Louis avec les acteurs principaux de l'hydraulique rurale, dont l'OFOR, particulièrement intéressée par le steffi à l'échelle nationale. Salué par l'en-

semble des participants, ce dispositif sera déployé à l'échelle de la région à partir de 2015.

Programme AICHA-Sénégal, financé par les collectivités sénégalaises, la Région Midi-Pyrénées, l'AEAG, l'AESN et le SEDIF.

### Lancement de la capitalisation sur les UPT de la vallée du fleuve Sénégal

Une masse critique de stations de potabilisation d'eau émerge dans la vallée du fleuve Sénégal sur ses deux rives au Sénégal et Mauritanie. Ces stations suivent un florilège de concepts techniques et leur fonctionnement a été jusqu'à présent peu décrit, peu suivi, et pas évalué.

L'objectif de cette capitalisation est de réaliser un état des lieux de ces stations, d'analyser leur fonctionnement, d'en tirer des leçons et de proposer des modèles adaptés. Cette capitalisation sera diffusée à l'ensemble des acteurs du secteur.

## L'ASUFOR

C'est l'association qui regroupe tous les usagers du forage. Elle est l'instance qui applique la politique de l'état en matière d'eau potable. L'Asufor décline l'orientation globale de son AER (Agence d'Eau rurale) et fixe au Chef d'Agence ou Gérant-délégué les objectifs à atteindre suivant un contrat d'exploitation.

## LE SERVICE D'EXPLOITATION

Ce service comprend deux entités complémentaires

**La production :** Il s'agit de la production d'eau potable, le pompage et remplissage du château d'eau jusqu'à la distribution aux points d'accès. La production est assurée par le conducteur de forage, qui est aussi le chef du service d'exploitation.

**La maintenance :** Elle est assurée par une équipe de maintenanciers (Techniciens de pompes électriques et de groupe électrogènes, plombiers...). En maintenance, les solutions préventives seront toutefois préférables aux solutions curatives.

Le service d'exploitation est assisté et contrôlé par la Division régionale de l'hydraulique.

## LE SERVICE COMMERCIAL

Ce service commercialise l'eau et en assure la gestion comptable de l'agence. Le recrutement de femmes pourrait être privilégié pour les impliquer davantage.

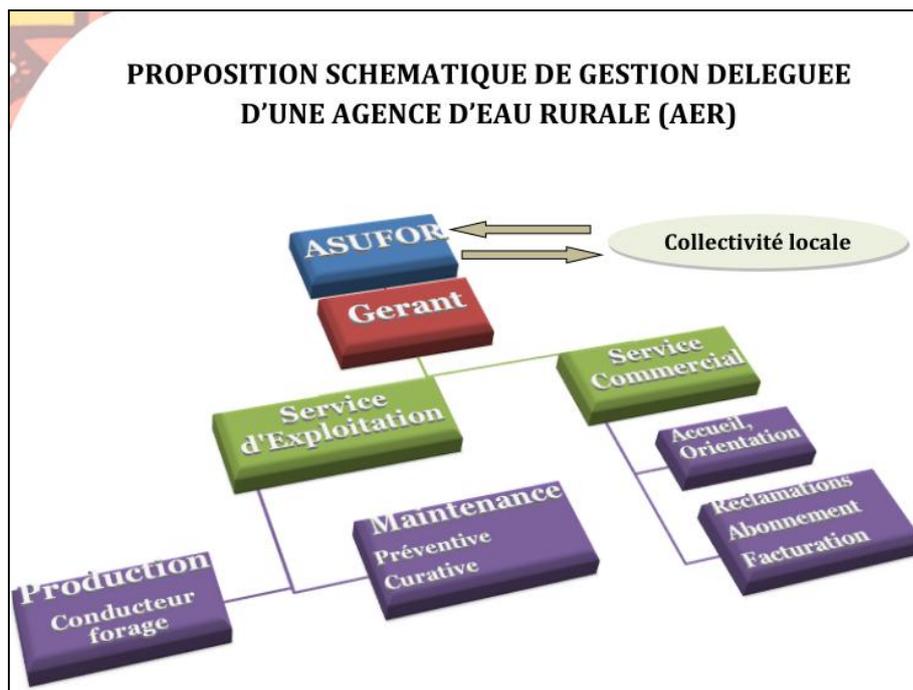
- Quelques activités du service commercial :
- Accueil et Orientation
- Gestion comptable et administrative
- Gestion des réclamations
- Abonnements
- Facturation et Recouvrement

## CONTACTER

Pape Lamine Thioune, Coordonnateur  
Mail: [plm.thioune@ados-senegal.org](mailto:plm.thioune@ados-senegal.org)

# PARTAGE D'EXPÉRIENCE

## GESTION DES SERVICES D'EAU POTABLE-ADOS



## Les modèles de gestion

Deux modes de gestion s'offrent à l'Asufor. Elle peut recruter un Directeur ou Chef de l'Agence d'Eau Rurale ou déléguer le service de l'eau. Le rôle du Chef d'Agence ou du Délégué est de coordonner les activités d'exploitation et de commercialisation de l'eau en mettant en œuvre les orientations de l'Asufor.

### LA REGIE INTERRESSEE (chef d'agence)

Il est recruté sur la base d'une fiche de poste pour la coordination de l'Agence d'Eau Rurale. Agent de l'Asufor, il pilote l'ensemble des activités opérationnelles du service de l'eau.

Le chef de l'AER encadre l'équipe technique du service d'exploitation, suit les indicateurs du tableau de bord d'activités du service commercial et coordonne leur reporting. Ici l'Asufor assure le renouvellement des équipements.

Le Chef d'Agence est sous l'autorité du Président de l'Asufor

### LA GESTION DELEGUEE

Ce mode de gestion prévoit une délégation (partielle) du service de l'eau. Le Gérant ou Opérateur délégué offre ses services aux asufor. Pour faciliter une implantation et des services de proximité, un même Gérant-délégué (GD) peut contractualiser avec toutes les asufor d'une même collectivité locale créant ainsi une communauté d'asufor au sein du territoire local. Le cahier de charges pour le recrutement du GD fixera les conditions d'exploitation (Amortissement et renouvellement des équipements), de rémunération du délégué, les redevances ...

Ce schéma est plus en phase avec la nouvelle réforme (OFOR) qui prévoit le recrutement d'un opérateur privé assurant la production et la maintenance.

# ZOOM SUR...

## L'OFFICE DE GESTION DES FORAGES RURAUX

### EXPÉRIENCES PARTAGÉS

- PRHA de Matam (ADOS)
- Projet Pepam Tenghory (ACCRA)
- Projet d'EP au centre (Eau-Vive)
- Suivi technique et financier (Gret)

### POINTS DE DISCUSSION

- L'accès à l'eau potable des zones reculées et les contraintes hydro-géologiques.
- La gestion du service de l'eau avec les ASUFOR : la transparence, l'équité, le professionnalisme, le prix de l'eau et le coût de l'énergie.
- La qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau consommée par les populations rurales.

### RECOMMANDATIONS

- Sensibilisation des Asufor/Asurep sur la réforme en cours (OFOR).
- Plaidoyer pour la réduction des coûts de l'électricité (SENELEC).
- Promouvoir le suivi des services d'eau potable (STEFI).

### DATES A RETENIR

- Journée d'échange du PSEau le 8 Juin 2015 à Paris

### PROCHAINE RENCONTRE

- Lundi 10 Aout 2015 à Matam



### INVESTISSEMENTS

**300 FORAGES**



### OPTIMISATION DE L'EXISTANT

**1500 FORAGES**

- 1. POTABILITE**
- 2. DISPONIBILITE**
- 3. PRIX ACCESSIBLE**



En créant l'OFOR selon les dispositifs législatifs : Loi no 2014-13 du 28 février 2014, l'Etat du Sénégal s'est engagé dans une réforme de troisième génération à travers la délégation du service public de l'eau en milieu rural (DSP).

L'OFOR ainsi créé en lieu et place de la Direction d'Exploitation et de la Maintenance (DEM) a pour missions spécifiques:

(i) La gestion du patrimoine de l'hydraulique rurale permettant d'assurer le service de l'eau potable en milieu rural notamment les ouvrages ou équipements de captage de production, de traitement, de stockage, de transfert et de distribution, les véhicules, les équipements et engins d'atelier ou de chantiers et les terrains, bâtiments

annexes en milieu rural ;

(ii) L'exercice par la délégation, de la responsabilité de la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural ;

(iii) L'assistance aux collectivités locales dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'hydraulique ;

(iv) Le suivi, le contrôle, l'audit de l'exploitation des infrastructures d'hydraulique rurale et de la qualité du service de l'eau ;

(v) L'accompagnement des acteurs du sous-secteur notamment les usagers, les collectivités locales, les autorités, les opérateurs, par le renforcement de capacité, l'appui-conseil, la communication et la mise en place de mécanismes de financement appropriés.

### Pour plus d'info contacter:

Lansana Gagny Sakho

Directeur de l'Ofor

Téléphone: +221 33 869 61 35

Email: [dg@forages-ruraux.sn](mailto:dg@forages-ruraux.sn)

Web: [www.forages-ruraux.sn](http://www.forages-ruraux.sn)

Adresse: Mermoz Pyrotechnie Résidence 15 Dakar-Sénégal